



TARIFS 2024-2025

Frais de dossier (1ère inscription à l'école uniquement) 40,00 €

Contribution annuelle des familles (La cotisation diocésaine obligatoire est incluse)

| | | |
|---|----------|-------------|
| Enfants de 2 ans nés en 2022 classe TPS | 830,00 € | 74.45€/mois |
| Classes maternelles PS/MS/GS | 710,00 € | 64.50€/mois |
| Classes primaires | 660,00 € | 60€/mois |

25 % de réduction à partir du 3^{ème} enfant et 50% à partir du 4^{ème} applicable sur l'ainé.

Consommables annuels (Fournitures scolaires/Intervenants divers/Spectacle/Location Livres)

| | | |
|-----------------------------|---------|------------|
| Classe TPS | 55€ | 5.00€/mois |
| Classes maternelle PS/MS/GS | 64.90€ | 5.90€/mois |
| Classes primaires | 105.05€ | 9.55€/mois |

Restauration, prix du repas (pas d'augmentation cette année)

Montant d'un repas 5,50€ au ticket et 5.20€ au forfait
Participation financière pour repas apporté par les familles (PAI) 2,00 € par jour

Garderie forfaits mensuels

| | | |
|---------------|-------------------------|----------------------------|
| 7h30 - 8h30 | 25,00€ | Forfait soit 1,80€ / heure |
| 16h45 - 18h00 | 35,00€ avec étude | Forfait soit 2.50€ /heure |
| 16h45 - 18h45 | 53,00€ (vendredi 18h15) | Forfait soit 2.70€ /heure |

20 % de réduction sur le forfait du 2^{ème} enfant et 50% sur le forfait du 3^{ème}.

L'achat d'une **carte** est possible pour **les garderies occasionnelles** (les cartes commencées l'an passé restent valables)

12 présences : 65€ (5.42€ par créneau horaire) ou **30 présences : 125€** (4.16€ par créneau horaire)

Le goûter du soir est fourni par les parents.

Le vendredi soir la garderie se termine à 18h15. Elle est incluse dans le premier forfait du soir.

Le montant des forfaits choisis est inclus sur la facture mensuelle. **Aucune absence n'est remboursée.**

Une étude pour les enfants du primaire est incluse dans le 1^{er} forfait du soir **le lundi et le jeudi** de 17h00 à 17h30. Elle est surveillée par une enseignante bénévole et un personnel encadrant qualifié.

Assurance scolaire

L'assurance scolaire est obligatoire pour votre enfant. Vous pouvez si vous le souhaitez souscrire à la Mutuelle St Christophe, partenaire de l'Enseignement Catholique. (Votre choix se fera sur la **fiche d'inscription**).

Association des parents d'élèves (APEL adhésion facultative)

Montant total par famille et par an 22.00 €

Modalités de règlement

Le règlement est facturé pour **10 mois scolaires**, et réparti sur **11 mois**, de septembre à juillet. Il est effectué par prélèvement sur compte bancaire le 6 environ de chaque mois.